

Les Essentielles Normandie

Infos et luttes dans
l'Enseignement Privé

N°10

Violences au
travail



Santé et Sécurité au Travail, le saviez-vous ?

Dans l'enseignement privé sous contrat, nous n'avons pas accès au RSST académique utilisé dans le public. Pourtant, les personnels doivent pouvoir signaler les situations dangereuses et les problèmes de santé au travail. C'est là que le DUERP devient essentiel. Cet outil permet aux personnels de signaler toute situation dangereuse, tout incident, ou toute remarque concernant la santé, la sécurité ou les conditions de travail.

Le DUERP : l'outil de prévention obligatoire dans le privé.

Chaque établissement doit disposer d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document recense les risques identifiés dans l'établissement et doit être mis à jour chaque année, **ainsi qu'après tout signalement ou événement modifiant les conditions de travail.**

Tout agent qui ne se sent pas en sécurité ou qui constate une situation dangereuse peut faire constater un risque par un signalement écrit au chef d'établissement. Ce signalement doit ensuite être pris en compte dans le DUERP.

Et si la direction ne réagit pas ?

Vous pouvez saisir :

- vos représentants du personnel qui accompagnent, alertent et demandent des mesures de prévention.
- le médecin du travail qui évalue les risques pour la santé, propose des aménagements.
- l'inspection du travail qui contrôle l'application du Code du travail.
- **la CGT-EP** qui vous conseille et accompagne.



Deux outils, deux cadres juridiques

	Public (Éducation nationale) – RSST	Privé sous contrat – DUERP
Outil principal	RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)	DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
Cadre juridique	Décret 82-453 (fonction publique d'État)	Code du travail R.4121-1 (DUERP) + L.4121-1 (obligation de sécurité)
Finalité	Remonter les problèmes du terrain, incidents, situations dangereuses	Évaluer les risques, les coter, définir un plan d'action de prévention
Auteur / contributeurs	Tous les agents, encadrement, représentants	Employeur (avec CSE / IPRP), contributions possibles des salariés
Contenu	Observations, alertes, incidents, suggestions	Inventaire des risques, cotation, actions de prévention
Conservation	Traçabilité obligatoire (registre réglementaire)	40 ans (obligation légale depuis 2023)
Accès	Accessible via l'interface académique (mais non accessible au privé)	Accessible dans chaque établissement privé (document obligatoire)
Nature de l'outil	Registre de signalement	Document de prévention stratégique

